

Entreprise Individuelle- Modifications au RM et au RCS

Documents à fournir :

- [Formulaire P2](#) à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas
- Si commerçant, Kbis de moins de 3 mois
- Si mandataire : [pouvoir a](#)utorisant la formalité

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE, DE NOM D'USAGE

Pièces à fournir :

- Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité
- Livret de famille
- Acte de mariage, jugement de divorce

Si activité ambulante : [demande de modification de carte ambulant](#) + 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers du Gers

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

CHANGEMENT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE, DECLARATION OU SUPPRESSION DU NOM COMMERCIAL

Pièces à fournir :

- [Formulaire P2](#) à fournir en 3 exemplaires originaux dans tous les cas

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Si enseigne : 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce
- Si nom commercial : 95,95 € pour le Greffe du Tribunal de Commerce
- Si activité ambulante : [demande de modification de carte ambulant](#) + 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers du Gers

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

ADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE

Pièces à fournir :

- Si qualification professionnelle obligatoire : [Imprimé JQPA](#) + justificatifs de qualification professionnelle (renvoi vers page activités réglementées)
- Si activité ambulante : [demande de modification de carte ambulant](#) + 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers du Gers

Frais :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

TRANSFERT D'ADRESSE

Pièces à fournir : (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- Si locataire : copie d'une quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
- Si propriétaire : justificatif de domicile (exemple : quittance EDF, téléphone (récent)...), photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise
- Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation d'une tierce personne : [autorisation d'exercice de l'activité](#) délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto verso)
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation
- **SI ACTIVITE AMBULANTE** : [demande de modification de carte ambulant](#) + 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers du Gers

Frais :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 95,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

MENTION DU CONJOINT COLLABORATEUR

Pièces à fournir : (en 2 exemplaires)

- Acte de naissance ou photocopie recto verso de la carte d'identité du conjoint ou passeport en cours de validité
- Acte de mariage daté de moins de 3 mois
- [Attestation pour mention du conjoint](#) marié ou du pacsé
- [Déclaration sur l'honneur de non condamnation](#) avec filiation
- Contrat de PACS
- Copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France)

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

SUPPRESSION DE LA MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR

Pièces à fournir :

- Simple demande écrite

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT

Pièces à fournir :

- Si suppression de l'établissement aucune pièce
- Si vente ou location gérance prévoir 2 exemplaires de l'acte et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 50,95 € ou 33,79 € (autre ressort) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

DECLARATION D'INSAISSABILITE

Pièces à fournir :

- Déclaration du notaire (en 2 exemplaires)

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102€ à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 50,95 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

MODIFICATION DU NOM DE LA RUE OU DU NUMERO DE LA RUE PAR LA MAIRIE

Pièces à fournir :

- Arrêté municipal (en 2 exemplaires)
- **SI ACTIVITE AMBULANTE :** : [demande de modification de carte ambulant](#) + 15€ à l'ordre de la Chambre de Métiers du Gers

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le Greffe du Tribunal de Commerce

Micro-entrepreneur :

- Gratuit pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

SI CREATION

- 0 Bail autorisant l'exercice de l'activité (en 2 exemplaires)

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 84,48 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si hors ressort)
- 56,59 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (si même ressort)

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce

SI ACHAT DE FONDS OU LOCATION GERANCE OU DONATION : en 2 exemplaires

- Acte d'achat ou acte de location gérance ou acte de donation
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)

Frais :

Entreprise individuelle au réel simplifié :

- 102 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- 163,20 € (hors ressort) ou 129,41 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (donation, achat)
- 93,20 € (hors ressort) ou 59,41 € (même Greffe) à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (location gérance)

Micro-entrepreneur :

- 36 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers
- Gratuit pour le greffe du tribunal de Commerce